

RÈGLEMENT DE COURSE

L'Aquathlon de Grenoble est inscrit au calendrier officiel 2025 de la Fédération Française de Triathlon ([FFTRI](#)). Par conséquent, l'épreuve est soumise à la Réglementation Sportive ([RS](#)) en vigueur. Le concurrent qui s'inscrit à cette épreuve implique l'acceptation automatique et le respect de ce présent règlement.

ARTICLE 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'aquathlon est une épreuve individuelle qui consiste à enchaîner la natation et la course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre.

La partie natation aura lieu à la piscine universitaire, en bassin de 50 mètres.

La partie course à pied aura lieu entre la piscine et le parc de l'Île d'Amour.

L'épreuve est accessible à toutes et tous, dès l'âge de 6 ans.

Différentes distances sont proposées et adaptées en fonction des catégories d'âge.

Le nombre de concurrents par vague pourra être sujet à évolution en fonction du nombre d'inscrits sur les épreuves.

Le port de la combinaison néoprène est interdit lors des compétitions en bassin.

Ne seront acceptés que les maillots de bain et les trifonctions en lycra.

Les concurrents seront répartis dans les lignes d'eau, et auront un bonnet de couleur différente, afin de les distinguer dans une même ligne d'eau. Les bonnets seront disponibles au bord du bassin.

Les départs en natation s'effectueront dans l'eau, avec obligatoirement 1 main au mur.

Le port du dossard n'est autorisé que durant la partie pédestre. Il devra être placé devant de façon **lisible** et **non plié ni coupé** dès la fin de la transition natation / course à pied. La ceinture porte-dossard utilisée en conformité avec la [RS](#) est autorisée (3 points d'attache minimum). **Dans le cas où un concurrent franchirait la ligne d'arrivée sans dossard, il ne pourrait être classé.**

L'aire de transition sera située sur la terrasse près du bassin et ne sera accessible que par les concurrents, les arbitres, la sécurité médicale et l'organisation.

Chaque concurrent ou équipe se verra attribuer une caisse qui sera à utiliser pour effectuer la transition natation / course à pied.

Les affaires de natation y seront déposées par chaque concurrent, et ensuite récupérées par les bénévoles après les transitions. En fin de course, les concurrents pourront récupérer leurs affaires de natation dans l'aire de ravitaillement située après la ligne d'arrivée, en échange de leur dossard.

L'accompagnement ou l'aide d'un tiers n'est pas autorisé durant toute la durée de la course, du moment que celle-ci a commencé. Également, les écouteurs, radio et téléphones portables ne sont pas autorisés (en conformité avec la [RS](#)).

ARTICLE 2 INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne exclusivement et ouvriront fin Janvier (prévisionnel, sujet à évolution). Aucune inscription par courrier ne sera proposée.

Afin d'assurer un bon déroulement des épreuves, un temps d'engagement sera demandé aux concurrents pour les épreuves :

- « Distance S » : temps estimé pour la natation uniquement, **limité à 30 minutes**.

Ces temps seront utilisés afin de répartir au mieux les concurrents dans les vagues de départ.

ARTICLE 3 DATES LIMITES D'INSCRIPTION

Vendredi 14 mars 2025 à 18h pour les inscriptions en ligne (clôture automatique).

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course (dans la limite des places restantes) :

- jusqu'à **8h30** pour les courses XS, jeunes 12-15 et jeunes 6-9
- jusqu'à **12h00** pour la course jeunes 10-11.

ARTICLE 4 CAPACITÉ MAXIMUM D'ACCUEIL DES CONCURRENTS

- Aquathlon Jeunes 6-9 : 36 concurrents, soit 2 vagues de 18 concurrents,
- Aquathlon Jeunes 10-11 : 54 concurrents, soit 3 vagues de 18 concurrents,
- Aquathlon Jeunes 12-15 : 72 concurrents, soit 2 vagues de 36 concurrents,
- Aquathlon Distance S :
 - o 144 concurrents, soit 4 vagues de 36 concurrents individuels

- 36 équipes en relais soit 72 concurrents en 1 vague de 36 nageurs relayés par 36 coureurs
- Aquathlon Distance XS : 36 concurrents, soit 1 vague de 36 concurrents,

ARTICLE 5 RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course au 1^{er} étage de la piscine universitaire :

- à partir de **7h45** et jusqu'à 45mn avant le départ de chaque course du matin,
- à partir de **11h** et jusqu'à 45mn avant le départ de chaque course de l'après-midi.

Lors du retrait de son dossard :

- chaque concurrent devra présenter les documents suivants :

	Licence 2025	Pass Compétition	Questionnaire de santé
Licenciés FFTRI <u>Compétition</u>	OUI		
Licenciés FFTRI autre que Compétition	OUI	OUI	OUI
Licenciés ITU	OUI	OUI	
Licenciés FCD, activité "Triathlon"	OUI	OUI	
Licenciés FFN <u>Compétition</u>	OUI	OUI	OUI
Licenciés FFA <u>Compétition</u>	OUI	OUI	OUI
Non licenciés		OUI	OUI

- une pièce d'identité (conformément à la [RS](#)),
- les mineurs non licenciés devront présenter en outre une autorisation parentale, signée par leur représentant légal,
- Conformément à la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 09 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive et le remplacer par le Formulaire Info Santé (FIS). Dans les cas listés ci-dessus, ce questionnaire de santé dûment rempli devra être fourni lors du retrait des dossards.

- Chaque concurrent devra également vérifier l'exactitude des données le concernant et les valider en émargeant la liste des inscrits.

/!\ L'émargement de cette liste vaut pour acceptation du présent règlement

ARTICLE 6 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

- Distance S :
 - 4 vagues de départ individuels
 - 1 vague de départ équipes de 2 en relais
- Distance XS : 1 vague de départ
- Jeunes 12-15 : 2 vagues de départ,
- Jeunes 6-9 : 2 vagues de départ,
- Jeunes 10-11 : 3 vagues de départ,

Les concurrents devront se présenter au bord du bassin au moins :

- 20 minutes avant, pour les épreuves du matin,
- 30 minutes avant, pour les épreuves de l'après-midi.

L'appel sera fait par le/la responsable piscine, et les concurrents se verront attribuer une caisse pour y disposer leurs affaires nécessaires pour la transition natation / course à pied. 10 minutes avant le départ de chaque vague, auront lieu les briefings organisateur et arbitre. Tous les concurrents sont tenus d'y assister et d'en prendre connaissance.

ARTICLE 7 DISTANCES DES ÉPREUVES

	Natation	Course à Pied
Jeunes 6-9	50m	500m
Jeunes 10-11	100m	1000m
Jeunes 12-15	300m	2000m
Distance XS	300m	2000m
Distance S	1000m	5000m

ARTICLE 8 CATÉGORIES D'ÂGES ET ACCESSIBILITÉ AUX ÉPREUVES

Catégories d'âge	Années de naissance	Jeunes 6-9	Jeunes 10-11	Jeunes 12-15	Distance S
Mini Poussins	2019 & 2018	OUI			

Poussins	2017 & 2016	OUI			
Pupilles	2015 & 2014		OUI		
Benjamins	2013 & 2012			OUI	
Minimes	2011 & 2010			OUI	
Cadets	2009 & 2008				OUI
Juniors	2007 & 2006				OUI
Séniors	1986 à 2005				OUI
Masters	1985 et avant				OUI

ARTICLE 9 ARBITRAGE ET DÉCISIONS DE COURSE

En toute circonstance, les concurrents acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres de la FFTRI ou de l'organisation.

ARTICLE 10 POINTAGE

Pour les courses du matin, les parcours pédestres se situant à proximité de la piscine, le contrôle de passage des concurrents sera effectué visuellement par les signaleurs tout au long des parcours.

Pour les courses de l'après-midi, le parcours pédestre étant assez étendu, il sera procédé en plus à un pointage des concurrents dans le parc.

ARTICLE 11 STRUCTURE MÉDICALE

4 secouristes seront présents sur le parcours pédestre et se tiendront prêts à intervenir.

ARTICLE 12 SÉCURITÉ PENDANT L'ÉPREUVE

- Pendant la partie natation, les concurrents seront encadrés et surveillés par BNSSA (à jour de leur révision quinquennale).
- Pendant la course à pied, les concurrents seront guidés par des bénévoles et des signaleurs placés aux points stratégiques du parcours.
- La 1^{ère} et le 1^{er} de chaque vague seront précédés par un VTT ouvreuse.
- Le dernier concurrent de chaque vague sera suivi par un VTT balai.

ARTICLE 13 RAVITAILLEMENTS

2 stands de ravitaillements seront mis à disposition des concurrents :

- 1 ravitaillement **liquide**, peu après la transition natation / course à pied,
- 1 ravitaillement **liquide + solide**, commun au parcours pédestre et à l'aire d'arrivée.

ARTICLE 14 ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison indépendante de l'organisation, et en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risque d'intempéries ou d'intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents et les frais d'inscription ne pourront être remboursés.

Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit, du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

ARTICLE 15 ANNULATION PAR LE CONCURRENT

Le concurrent sera remboursé de son inscription (sauf des frais bancaires liés à l'inscription en ligne) uniquement pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical datant d'au plus de 7 jours à la date de l'épreuve.

ARTICLE 16 DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément l'organisation et ses ayants droits (partenaires, sponsors, et médias) à utiliser son image à des fins de présentation ou de promotion.

ARTICLE 17 RÈGLEMENT SANITAIRE

Les concurrents devront se conformer à tout règlement sanitaire en vigueur au moment de l'épreuve et à ses éventuelles dispositions : présentation d'un pass vaccinal, port de masques, ...

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de non participation pour manquement du concurrent au règlement sanitaire.